



**CHALLES
LES-EAUX**

Source d'inspirations

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 073-217300649-20260605-202666-DE



DCM 202666

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le trente mai deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Julien DONZEL, Maire de Challes-Les-Eaux.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents : 22

ALEXANDRE Evelyne, BERNARD Mélissa, BORTER Alain, BINVIGNAT Frédérique, CLOUSIER Véronique, CAUDURO Betty, DONZEL Julien, DESEURE Jonathan, GALLET Élodie, GAYET Gérard, ESTEVE Patrick, HERMAND Myriam, HAÏ Christophe, MARTIN Christophe, MARC Christophe, PETIT Romain, PONT Sylvain, TENET Géraldine, TEYSSIER Carine ZANONE Patricia, LOPEZ Marie-Christine et TOUR Joëlle.

Pouvoirs : 7

AUGIER Laurence donne pouvoir à ALEXANDRE Evelyne
CAILLE Sandrine donne pouvoir à BERNARD Mélissa
CROS Sebastien donne pouvoir à HAÏ Christophe
DEVYS Pascale donne pouvoir à DONZEL Julien
LESPINASSE James donne pouvoir à BORTER Alain
HALLAY James donne pouvoir à LOPEZ Marie-Christine
NOUVEL Romain donne pouvoir à CAUDURO Betty

Secrétaire de séance : Mélissa BERNARD

Objet : Tarifs location de salles

COMMUNE DE CHALLES LES EAUX (SAVOIE)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUIN 2026

Tarifs location de salles

Madame Mélissa BERNARD, 1^{ère} adjointe, présente aux élus les tarifs de location de salles réactualisés.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0

Approuve les tarifs de location de salles 2026 tels que présentés dans le tableau ci-annexé.

Fait à Challes-les-Eaux, le 5 juin 2026
Monsieur le Maire,
Julien DONZEL

Le Secrétaire de séance,
Mélissa BERNARD



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mélissa BERNARD, the Secretary of the session.

Mise à disposition des salles et tarifs de location (DCM202666 du 05/06/2026)

Salle		Superficie	Capacité d'accueil	Tarif location/jour	
				Challes	Extérieurs
Bâtiment WAIRI					
Orange	Salle de petites réunions et réunions municipales Associations Syndics bénévoles	50 m²	23	Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle Gratuité pour les réunions Utilisation limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles au-delà location de 150€ Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune (utilisation avec caution) Utilisation limitée à 1 fois par an et sur l'ensemble des salles	
	Syndics professionnels/ Entreprise			150€ + 300€ de caution	300€ + 300€ de caution
Bleue	Salle de petites réunions et réunions municipales Associations	100m²	30 à 40	Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle Gratuité pour les réunions Utilisation limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles au-delà location de 150€	
Verte	Salle de petites réunions et réunions municipales Associations	50m²	23	Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle Gratuité pour les réunions Utilisation limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles au-delà location de 150€ + 300€ de caution	
	Syndics bénévoles Syndics professionnels/ Entreprise			Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune (utilisation avec caution) Utilisation limitée à 1 fois par an et sur l'ensemble des salles 150€ + 300€ de caution	300€ + 300€ de caution

Bâtiment CINE MA					
Poncet	Salle dédiée aux associations « arts vivants », réunions Associations Syndics bénévoles	80m ²	50	Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle Gratuité pour les réunions Utilisation limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles au-delà location de 150€+ 300€ de caution Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune (utilisation avec caution de 300€)	
	Syndics professionnels/ Entreprise			Utilisation limitée à 1 fois par an et sur l'ensemble des salles 200€+ 300€ de caution	300€ + 300€ de caution
Bâtiment MEDIA/HOBBY					
Salle Elisabeth Loyer	Salle réservée aux activités du club photo, aux expos, conférences, réunions et tout ce qui est en rapport avec la culture Associations	93m ²	80	Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle Gratuité pour les réunions Utilisation limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles au-delà location de 150€ + 300€ caution Utilisation pour « conférences/ causeries/ animations » limitée à 1 fois par trimestre et sur l'ensemble des salles	
	Syndics bénévoles Syndics professionnels/ Entreprise			Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune (utilisation avec caution) Utilisation limitée à 1 fois par an et sur l'ensemble des salles 250€+ 300€ de caution	300€ + 300€ de caution

Bâtiment Espace Bellevards					
Salle polyvalente	Salle aussi appelée sportive	660m ²	500		
	Entreprise (avec mise en place des tapis)			800€ + 1600€ de caution	1600€ + 1600€ de caution
	Associations			Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle	
	Ecoles			Gratuité pour les associations limitée à 1 fois par an Mise à disposition gratuite pour les écoles	
	Particulier			Pas de location	Pas de location
	La location de cette salle s'entend avec installation comprise. Dans certains cas, cette salle pourra être louée en combiné avec la salle culturelle (par exemple grandes expositions, salons etc)				
Salle associative Amélie Gex	Salle pour de petites réunions	50m ²	30		
	Associations			Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle	
	Syndics bénévoles			Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune (utilisation avec caution de 300€). Utilisation limitée à 1 fois par an et sur l'ensemble des salles	
	Syndics professionnels/ Entreprise			150€ + 300€ de caution	300€ + 300€ de caution

Salle associative Francis CARIFFA	En priorité activités liées aux arts plastiques, mais peut aussi servir de salle pour de petites réunions Associations Syndics bénévoles Syndics professionnels/ Entreprise	50m ²	25	Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle Utilisation possible pour stages ou AG, limitée à une fois par an pour les membres de l'association et valable sur l'ensemble des salles au-delà de 150€ Gratuité pour les syndics bénévoles de la commune (utilisation avec caution de 300€). Utilisation limitée à 1 fois par an et sur l'ensemble des salles 150€ + 300€ de caution	300€ + 300€ de caution
DOJO	Salle avec tapis limitée à l'utilisation d'activités adaptées	300m ²	100		
	Associations			Gratuité pour les associations inscrites au planning dans le cadre de leur convention annuelle Gratuité pour les stages limitée à 1 fois par trimestre, au-delà 150€ + 300€ de caution	Pas de location
Salle culturelle	Spectacles, Animations, AG, Entreprises Associations Cajun Music	300m ²	300 avec gradins 500 sans gradins	400€ + 800€ de caution Une gratuité par an, à partir de la deuxième utilisation 200€ + 800€ de caution Gratuité selon le planning établi dans le cadre de leur convention annuelle	800€ + 800€ de caution

	Conseil communautaire de Grand Chambéry				Une gratuité par an, au delà 400€ + 800€ de caution
	Grand Chambéry, département de la Savoie, Syndicat mixte, association d'intérêt public				400€ + 800€ de caution
	Réunion politique, meeting politique			Une gratuité par tour de campagne au-delà 400€ + 800€ de caution	800€ + 800€ de caution
	Location 48H particuliers (type mariage le weekend etc)		100	500€ + 800€ de caution	Pas de location
	Location 24H particuliers (Evenements familiaux, anniversaire etc)			300€ + 800€ de caution	Pas de location

- Utilisation des salles pour les conférences, causeries, ateliers, animation etc

Utilisation possible gratuitement par les associations de la commune 1 fois par trimestre + 1 fois/an dans la salle Belvarde (accès régis à la charge de l'association sous réserve de validation de la mairie et de passer par notre intervenant)

- Utilisation de la salle polyvalente :

-Un chèque du montant de la location sera demandé pour toutes les réservations (hors associations communales et écoles). Celui-ci devra être rédigé à l'ordre du Trésor Public.

-Le chèque de caution devra également être amené en même temps que le chèque du montant de la location.

-Mise en place tapis et podium 150€ (une gratuité par an)

- Utilisation de la salle culturelle Belvarde:

-Toute annulation 30 jours avant le début de la manifestation ou la non-utilisation de la salle le jour J donnera lieu à l'encaissement du chèque de caution

- Un chèque du montant de la location sera demandé pour toutes les réservations (hors situations précisées ci-dessus). Celui-ci devra être rédigé à l'ordre du Trésor Public.

-Le chèque de caution devra également être amené même temps que le chèque du montant de la location.

-La régie, la communication sont à la charge de l'association